



CONSEIL GÉNÉRAL

Législature 2016-2020

18^{ème} séance

| <u>Table des matières</u> | | RAPPORT |
|-----------------------------------|----------|---|
| 1. Introduction | 1 | DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL |
| 2. Inventaires des travaux | 1 | |
| 3. Nature des travaux | 2 | |
| 3.1. Routes communales | 2 | |
| 3.2. Murs communaux | 2 | |
| 3.3. Eclairage public | 3 | |
| 4. Conclusion | 3 | |
| 5. Projet d'arrêté | 4 | |
| | | CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 140'000.00 POUR POURSUIVRE LA CAMPAGNE DE RÉFECTION DES ROUTES ET MURS COMMUNAUX AINSI QUE POUR L'EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC |

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Comme chaque année, depuis 1996, nous avons l'avantage de vous soumettre une campagne d'assainissement des routes et murs communaux, situés dans les périmètres interne et externe au village. En effet, plusieurs de nos routes et murs ne peuvent plus être simplement réparés dans le cadre de travaux d'entretien légers, ceux-ci exigeant une réfection nettement plus conséquente.

2. Inventaires des travaux

Ainsi, le Conseil communal a établi un inventaire des routes et murs communaux défectueux méritant un assainissement urgent. Cette année, nous avons réalisé des travaux d'entretien pour un montant de CHF 113'545.85 (valeur au 20 octobre 2019) sur les axes suivants :

- Rue du Port
- Rond-point du Vieux Pressoir
- Chemin de la Plage
- Chemin des Epinettes
- Le Villaret
- Chemin de Mureta
- Chemin des Carrières
- Chemin des Ordons
- Chemin des Râpes

Les travaux entrepris cette année l'ont été sous forme de colmatage de fissures et de gravillonnage sur certains tronçons. Des bandes de tapis bitumineux ont aussi été posées sur des segments de certains de chemins.

A titre de comparaison, le coût des travaux réalisés en 2018 s'est élevé à CHF 100'361.35.

Le nouvel inventaire des axes à refaire se présente comme suit pour 2020 :

- Rue de la Musinière
- Chemin des Sources
- Chemin de la Raye
- Chemin d'Egleri
- Chemin des Plaines.

Bien que la liste précitée ne représente qu'une partie des travaux devant être entrepris sur notre réseau des routes communales ces prochaines années, il faudra attendre la fin de l'hiver pour voir la dégradation réelle des routes. Par conséquent, le Conseil communal entend, par le biais de cette demande de crédit-cadre, poursuivre son effort d'assainissement sur les chemins et murs en question.

En outre, conformément à l'inventaire des murs de Saint-Blaise établi en 1997 - document faisant partie intégrante de notre règlement et plan d'aménagement - certains de nos murs demandent encore des réfections si l'on veut éviter toute dégradation irréversible et maintenir en état ce précieux patrimoine communal.

Le montant de ce crédit relatif aux travaux routiers a été diminué de CHF 40'000.00 afin d'éviter de charger ce compte d'investissement. En effet, le Conseil communal a suivi une recommandation de la Commission financière et de gestion, certains travaux d'entretien n'apportant pas une réelle plus-value et devant donc figurer au compte de fonctionnement.

3. Nature des travaux

3.1. Routes communales

Le Conseil communal s'est attaché à étudier différentes variantes de réfection possibles en fonction de la nature du revêtement et de l'état de chaque chemin. L'Exécutif a retenu les variantes suivantes, qui représentent, qualitativement et financièrement parlant, de bonnes solutions :

- Colmatage de fissures et purges nécessaires
- Réfection de la surface bitumineuse avec une couche d'usure de 4 à 5 cm.
- Mise à niveau des regards et grilles
- Gravillonnage
- Blow-Patcher
- Chaille ou grave compactée pour les chemins agricoles.

3.2. Murs communaux

- Piquage et réfection des joints
- Démontage ponctuel et remontage avec les pierres existantes et apport de nouvelles pierres.

5. Projet d'arrêté

**ARRÊTÉ À L'APPUI D'UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ENGAGEMENT
DE CHF 140'000.00 POUR POURSUIVRE LA CAMPAGNE DE RÉFECTION
DES ROUTES ET MURS COMMUNAUX
AINSI QUE POUR L'EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

(du 12 décembre 2019)

Le Conseil général de la Commune de Saint-Blaise,

vu le rapport du Conseil communal, du 25 novembre 2019

entendu le rapport de la Commission des travaux publics,

sur proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit d'engagement de **CHF 140'000.00** est accordé au Conseil communal pour poursuivre la campagne de réfection des routes et murs communaux et de l'éclairage public.

Art. 2.- Cette dépense sera amortie à raison de 10 % portée à charge du chapitre 61500 Routes communales pour les routes et de 5% portés à la charge du chapitre 61500 pour l'Eclairage public.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Art. 4.- Le présent arrêté entrera en vigueur à l'échéance du délai référendaire.

Saint-Blaise, le 12 décembre 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

le président

le secrétaire

Marc Renaud

Eduardo dos Santos Dias